



BEACH VOLLEY NIVEAU 2 "Instructeur Beach"

DIPLÔME NATIONAL D'ENTRAÎNEUR 2
DE VOLLEY-BALL (DNE 2 VB)

Le module beach volley niveau 2 "Instructeur" est un module facultatif du diplôme national d'entraîneur 2 de volley-ball (DNE 2 VB). C'est également le second module de formation du cursus beach volley.

Sommaire

- Objectifs et contenus de la formation
- Compétences majeures développées
- Profil des candidats
- Pré requis et conditions d'admissions en formation
- Structuration, durée et allègements
- Méthodologie, évaluation, certification et validation de la formation, e-learning
- Obligations réglementaires, capitalisation, durée de validité et recyclage, évolutions possibles, équivalence vers les diplômes d'Etat
- Intervenants
- Informations diverses et formalités administratives (inscription, coût, prise en charge...)
- Contacts

Objectifs et contenus de la formation:

- Animer un site de pratique occasionnelle et ou permanente
- Construire, entraîner, encadrer une paire en compétition
- Faire progresser des joueurs et construire une paire.
- Interagir avec l'environnement institutionnel de la pratique beach.
- Appréhender et analyser les caractéristiques de la performance en beach.
- Manipuler les principes d'organisation offensifs et défensifs.

- Encadrer une paire sur un championnat régional.
- Encadrer des jeunes beacheurs en sécurité.
- Développer l'activité beach et gérer un site de pratique.
- Monter un événement beach conformément à la législation en vigueur. Etre capable d'accompagner la mise en place d'un site de pratique spécifique beach.

Compétences majeures développées:

- Etre capable de faire progresser des joueurs et construire une paire
- Etre capable d'interagir avec l'environnement institutionnel de la pratique Beach
- Etre capable d'appréhender et analyser les caractéristiques de la performance en Beach
- Etre capable de mettre en oeuvre les principes d'organisations offensives et défensives
- Etre capable d'encadrer une paire sur un championnat régional
- Etre capable d'encadrer des jeunes Beacheurs en sécurité
- Etre capable de développer l'activité Beach et gérer un site de pratique
- Etre capable de monter un événementiel Beach conformément à la législation en vigueur
- Etre capable d'accompagner la mise en place d'un site de pratique spécifique Beach

Profil des candidats:

- Personne projetant d'encadrer une paire de niveau régional
- Personne en charge de la bivalence sur un territoire ou une structure du PPF
- Personne projetant de s'investir dans un projet de développement beach-volley
- Entraîneur de paires en recherche de performances.

Pré requis et conditions d'admissions en formation:

- Etre licencié Beach Compétition Beach à la FFVB
- Etre âgé(e) de 18 ans minimum.
- Maîtrise de la langue française orale et écrite.
- Etre titulaire du certificat d'animateur volley (pré requis ou VAE Régionale)
- Etre titulaire de module beach volley niveau 1 "animateur" (pré requis ou VAE Régionale) ou du DRE 2
- Renseigner et retourner le dossier d'inscription dans le délai prescrit par l'organisme de formation.

Structuration, durée et allègements:

Structuration, durée:

Ce module se déroule en une séquence de formation de 30 heures alternant apport de connaissances et mise en situation.

La formation peut être dispensée sous la forme la plus adaptée au contexte: stage bloqué, week-end, soirée, mutualisation entre clubs, bassins de pratique, e-learning

Allègements:

Au regard des formations et qualifications obtenues par l'entraîneur au cours de son cursus, et de son expérience, cette formation peut être considérée comme acquise suite à une validation via une demande de VAEF délivrée au niveau régional. Cette VAEF régionale devra être saisie sur le fichier central des entraîneurs par le coordonnateur ETR ou le CTS-R.

Méthodologie, évaluation, certification, validation, de la formation:

Méthodologie:

Cours théoriques, travail en groupes, travail vidéo, séances pratiques, mise en œuvre de séances pédagogiques, pratique personnelle de terrain, mises en situations animées par les formateurs et stagiaires, formation et évaluation à distance...

Evaluation:

L'évaluation, réalisée en e-learning ou lors de la formation, est identique sur le fond et la forme, quelque soit le lieu où se déroule le stage.

Elle porte sur les critères suivants:

- Implication et maturité du candidat au cours du stage
- Mise en place et conduite d'une séance d'entraînement
- Assimilation des connaissances
- Présentation de TP.
- Analyse vidéos avec prise de statistiques : proposer des améliorations sur les organisations offensives et défensives de l'équipe

Certification:

- Le candidat devra obtenir la mention « acquis » pour certifier le module.
- La mention « non acquis » sur le module renvoie le candidat à un complément de formation ciblée et une évaluation ultérieure par le formateur ou l'ETR (Equipe Technique Régionale).

Validation:

- L'attestation de formation avec la mention "acquis" permet de valider le module correspondant.

Le coordonnateur ETR ou le CTS-R saisira cette qualification sur le fichier central des entraîneurs. L'entraîneur pourra ensuite imprimer sa carte sous la forme choisie.

E-learning:

Une partie de cette qualification pourra être dispensée par e-learning, pour ce qui concerne les apports de connaissances liés à la structuration d'une situation, d'une séance, l'observation des fondamentaux techniques...

Une partie de l'évaluation de cette qualification pourra être réalisée à distance.

Obligations réglementaires, capitalisation, durée de validité du diplôme et recyclage, évolutions possibles, équivalences vers les diplômes d'Etat:

Obligations règlementaires:

- le module beach volley niveau 2 "instructeur" ne fait référence à aucune obligation réglementaire.
- le module entre de manière facultative dans le cursus spécifique fédéral de professionnalisation permettant de valider à terme de le diplôme National d'Entraîneur 2 de volley ball (DNE 2 VB)
- Il pourra être le module demandé pour l'encadrement d'action de beach volley et le managéral des paires de beach volley en compétition.

Capitalisation:

- Le module peut être suivi à tout moment par un candidat.
- Le module obtenu est capitalisable. Le candidat peut ainsi cumuler les modules, et faire valoir par la suite son droit à validation du diplôme concerné, sous réserve d'avoir validé les modules obligatoires et avoir le nombre minimum requis et validés pour le diplôme. (cf. structuration)

Validité du diplôme:

- Permanente

Recyclage:

- Aucun

Evolutions possibles:

- Module de formation optionnel comptant pour l'obtention Diplôme National d'Entraîneur 2 de volley ball
- Pré-requis du module beach volley niveau 3 "Entraîneur beach"

Équivalences vers les diplômes d'Etat:

- Le module beach volley niveau 2 "instructeur" n'ouvre aucune équivalence de droit vers un diplôme d'Etat.
- Il entre cependant dans le parcours permettant l'obtention du DNE 2 VB qui ouvre certains UC du DE JEPS.

Informations diverses et formalités administratives:

Inscription:

Chaque module doit faire l'objet d'une inscription auprès de l'organisme de formation.

Frais pédagogiques de formation:

Le coût pédagogique de ce module est défini par la FFVolley. Les Comités Départementaux et Ligues Régionales peuvent adapter cette proposition en restant dans les préconisations fédérales.

Frais d'organisation de la formation:

Les frais inhérents à l'hébergement et à la restauration sont gérés par l'organisateur de la formation. Ils doivent impérativement être distincts des frais pédagogiques.

Responsable du dossier d'inscription

Secrétariat du comité départemental ou ligue régionale - Assistante des formations DTN / Service des Formations DTN-FFVB.

Responsable de la formation:

Cadre formateur départemental ou régional - Cadre technique d'Etat - chef de secteur beach volley de la FFVolley - DTN adjoint en charge de la formation.

Organisation et encadrement:

Formateurs accrédités secteur beach et DTN.

Dates et Lieux:

Définis dans le calendrier régional - national de formation.

Nombre de stagiaires:

Préconisation de 4 à 8 joueur(se)s par terrain disponible

Date limite d'inscription:

En fonction des modalités définies par l'organisme de formation.

CONTACTS

Comités départementaux et Ligues Régionales (mettre lien internet vers le site fédéral).

Secrétariat des Formations DTN-FFVolley (Mme Laurence PLASSE)
01.58.42.22.25 /Mail ⇒ secretariat.formation@ffvb.org

DTN Adjoint en charge des formations : Nicolas SAUERBREY
06.69.30.05.92 /Mail ⇒ nsauerbrey.dtn@ffvb.org

Chef de secteur beach volley FFVolley : Christophe VICTOR

Mail ⇒ cvictor.dtn@ffvb.org

Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi : Jean François MOLEY

Mail ⇒ ccee@ffvb.org



FFvolley



FFVolley